

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **BIAVRAIO 480 SC***

de la société ASCENZA France

enregistrée sous le n° 2024-1209

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 5 février 2025,

Considérant que le produit ne peut pas être considéré comme similaire au produit de référence,

Considérant également qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées au règlement (UE) n° 2021/383 sont respectées,

Considérant que les exigences de l'article D.253-9 du code rural et de la pêche maritime ne sont pas remplies,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	BIAVRAIO 480 SC	
Type de produit	Générique	
Titulaire	ASCENZA France 27 avenue Carnot 91300 MASSY France	
Formulation Contenant	Suspension concentrée (SC)	
	480 g/L - spinosad	
Produit de référence	Nom commercial	SUCCESS 4
	N° AMM	2060098
Numéro d'intrant	352-2024.01	
Numéro d'AMM	-	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usage	Professionnel	

A Maisons-Alfort, le 18/08/2025

DocuSigned by:

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire
de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)